

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Caisse des dépôts et consignations

Arrêté du 10 MARS 2021

**fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'avancement
au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
de la Caisse des dépôts et consignations,
organisé au titre de l'année 2022**

Le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'État ;

Vu les articles R 518-1 à R 518-11 du code monétaire et financier ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat, notamment son article 10-1 ;

Vu l'arrêté du 8 mars 2017 fixant les modalités d'organisation et la nature de l'épreuve de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe de la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu l'arrêté du 20 janvier 2021 autorisant l'ouverture d'un examen professionnel pour l'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe de la Caisse des dépôts et consignations, organisé au titre de l'année 2022.

ARRETE :

Article 1^{er} :

La composition du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe de la Caisse des dépôts et consignations organisé au titre de 2022, est fixée comme suit :

| | |
|-------------------------------------|---|
| Madame Géraldine CHERREY | Attachée Principale d'administration de la Caisse des dépôts et consignations Présidente ; |
| Monsieur Claude KERJEAN | Attaché Principal d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ; |
| Monsieur Thibault LEFOL | Attaché Principal d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ; |
| Madame Véronique PIERRE | Attachée d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ; |
| Monsieur Jean-Pierre SEGALAS | Attaché d'administration de la Caisse des dépôts et consignations. |

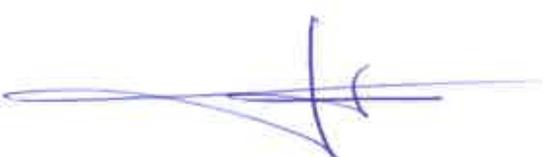
En cas d'empêchement de la Présidente, celle-ci sera remplacée par Monsieur Claude KERJEAN.

Article 2 :

Le présent arrêté sera déposé à la direction des ressources humaines du Groupe et de l'Établissement public et fera l'objet d'une publication dans les supports de communication interne et d'un affichage dans les locaux de l'Établissement public.

Fait le **10 MARS 2021**

Pour le Directeur général,
le directeur des ressources humaines du Groupe
et de l'Établissement public



Paul PENY